

Fiche d'aide à la lecture du Guide du Corps européen de Solidarité 2022 – ESC51

#CORPSEUROPEENDESOLIDARITE
#PROJETSDEVOLONTARIAT

Ce document n'est pas exhaustif. Il est une aide à la lecture du Guide du Corps européen de solidarité 2022. Seul le Guide en anglais fait foi.

PROJETS DE VOLONTARIAT

Les projets de volontariat offrent aux jeunes la possibilité de prendre part à des activités de solidarité et d'aider à répondre à des besoins identifiés au sein des communautés locales et à contribuer à relever d'importants défis sociétaux sur le terrain

Le champ d'application des projets de volontariat est vaste et couvre un large éventail de domaines, tels que la protection de l'environnement, les enjeux climatiques ou une plus grande inclusion sociale.

QUELLES ACTIVITES PEUVENT ETRE SOUTENUES DANS LE CADRE D'UN VOLONTARIAT ? LE VOLONTARIAT INDIVIDUEL

Le volontariat individuel est une activité de solidarité d'une durée de **2 à 12 mois**. Ce type d'activité de solidarité offre aux jeunes la possibilité de contribuer au travail quotidien des organisations dans le cadre d'activités de solidarité, au bénéfice final des communautés au sein desquelles les activités sont menées. Dans des cas dûment justifiés, **notamment pour encourager la participation des jeunes ayant moins d'opportunités, des activités de volontariat de 2 semaines à 2 mois peuvent être acceptées et mises en œuvre.**

Au niveau européen, les activités de volontariat individuel peuvent avoir lieu :

- Dans un pays autre que le pays de résidence du participant (**transfrontalier**) ou
- *Dans le pays de résidence du participant (**national**)*. En France, seules des activités de volontariat individuel transfrontaliers sont cofinancées au titre du CES. L'existence du Service Civique remplace cette option.

LES EQUIPES DE VOLONTAIRES

Les équipes de volontaires mènent des activités de solidarité qui permettent à des **participants venant d'au moins deux pays différents** de faire du volontariat ensemble pendant une **période allant de 2 semaines à 2 mois**. Ces activités de solidarité pourraient notamment contribuer à l'inclusion des jeunes ayant moins d'opportunités dans le Corps européen de solidarité. **La composition des équipes de volontaires doit être internationale** ; au moins un quart des volontaires doit provenir d'un pays autre que celui où se déroule l'activité. Dans les équipes de volontaires, les participants effectueront des tâches pour un projet pendant une courte période (généralement, mais pas exclusivement, pendant les vacances, les pauses entre les périodes d'études, la transition entre l'éducation et le travail, etc.) Malgré leur courte durée, ces activités seront bénéfiques tant pour les individus que pour les communautés dans lesquelles le volontariat a lieu.

Voici quelques exemples du travail qui peut être accompli même sur une courte période : restauration d'un patrimoine culturel endommagé par une catastrophe naturelle, protection d'espèces menacées d'extinction, organisation d'activités éducatives dans des camps de réfugiés, etc.

Les avantages de ce type spécifique d'activités de groupe par rapport aux activités de volontariat individuel standard sont les suivants :

- Les volontaires réalisent l'activité en groupe. Cela peut être un encouragement pour les jeunes qui ne se sentent pas prêts à se lancer seuls dans des expériences engageantes. L'activité sera également plus courte dans sa durée. Cela peut favoriser la participation des jeunes qui ne peuvent pas s'engager pour une longue période en raison de leurs études ou de leur travail, mais qui souhaitent néanmoins apporter leur aide à la communauté.
- Les équipes de volontaires sont donc particulièrement adaptées à une première expérience de volontariat. Elles peuvent donc servir de point de départ pour des activités à long terme ou inciter à lancer son propre projet de solidarité qui est un autre type d'activité du CES.

Concernant le volontariat individuel ou les équipes de volontaires, des activités complémentaires peuvent être financées :

- **Visites préparatoires** sur le lieu des activités de volontariat avant le début des activités. L'objectif des visites préparatoires est de garantir des activités de haute qualité en facilitant et en préparant les dispositions administratives, en instaurant la confiance et la compréhension et en établissant un partenariat solide entre les organisations et les personnes impliquées. Les visites seront organisées pour les activités impliquant des jeunes ayant moins d'opportunités ou lorsque la visite est nécessaire pour la mise en œuvre d'une activité ayant une forte dimension d'inclusion. Les participants ayant moins d'opportunités qui prendront part aux activités prévues peuvent être impliqués dans la visite, afin d'aider à leur préparation et de les impliquer dans la conception de

l'activité afin que leurs besoins soient pris en compte dès le départ.

METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE VOLONTARIAT

Un projet de volontariat comprend quatre étapes : La planification, la préparation, la mise en œuvre et le suivi. Les organisations participantes et les jeunes impliqués dans les activités doivent jouer un rôle actif dans toutes ces étapes, ce qui renforce leur expérience d'apprentissage.

- Planification (y compris la définition des résultats de l'apprentissage, les formats des activités, le développement du programme de travail, le calendrier des activités)
- Phase de préparation, y compris les arrangements pratiques, la sélection des participants, la mise en place d'accords avec les partenaires et les participants, la préparation linguistique/interculturelle/liée au masque sur mesure en fonction des besoins des participants avant le départ ;
- Mise en œuvre des activités ;
- Phase de suivi, y compris l'évaluation des activités, la délivrance du certificat de participation, le soutien aux participants à leur retour ainsi que l'évaluation, la diffusion et l'utilisation des résultats des activités.

La plupart des activités du Corps européen de solidarité sont mises en œuvre par une ou plusieurs organisations. Toutes les organisations impliquées dans une activité de volontariat doivent détenir un Label de qualité ou une accréditation de volontariat Erasmus+ en cours de validité.¹ Les organisations impliquées assument les rôles de "soutien" à la mise en œuvre des activités et des volontaires et/ou d'"accueil" des volontaires :

- Le rôle d'accueil couvre l'ensemble des activités liées à l'accueil d'un participant au Corps européen de solidarité, y compris l'élaboration d'un programme d'activités pour le jeune et la fourniture d'un encadrement et d'un soutien approprié au participant pendant toutes les phases (certaines de ces activités peuvent être réalisées par une organisation de soutien impliquée dans le même projet).
- Le rôle de soutien consiste à soutenir, préparer et/ou former les participants avant leur départ, à assurer une médiation entre eux et leurs organisations d'accueil et/ou à fournir un soutien aux participants à leur retour de leur activité, ainsi qu'à assurer la gestion et la coordination du projet.

Lorsqu'une seule organisation est impliquée, elle doit s'assurer que toutes les phases sont réalisées et que les tâches et responsabilités ci-dessus sont remplies. Dans tous les cas, l'implication d'une organisation de soutien dans les activités impliquant des jeunes ayant

¹ Les organisations détenant une accréditation Erasmus+ KA110 qui expire pendant les activités doivent demander un nouveau label de qualité en temps utile pour garantir l'éligibilité des activités.

moins d'opportunités est **fortement recommandée**. (Dans un projet de volontariat individuel, **une mobilité implique systématiquement une structure de soutien et une structure d'accueil**).

En outre, les organisations qui demandent une subvention doivent être titulaires d'un Label de Qualité valide pour les Organisations Lead (ou « chef de file »). Pour plus d'informations sur le Label de qualité, veuillez-vous reporter à la section correspondante du guide (guide 2022 complet disponible [ici](#) en français et [ici](#) en anglais).

SELECTION DES PARTICIPANTS

Les jeunes qui souhaitent participer à ce dispositif doivent s'inscrire sur le portail du Corps européen de solidarité. Les jeunes ayant moins d'opportunités peuvent bénéficier du soutien d'organisations pour mener à bien la phase d'inscription. Le portail du Corps européen de solidarité permet aux jeunes et aux organisations titulaires d'un Label de qualité et désireux de mettre en œuvre des activités de solidarité de se rencontrer. Les organisations doivent sélectionner les participants dans la base de données des jeunes inscrits.

MESURES DE SOUTIEN ET DE QUALITE

Un ensemble de mesures et de services, tels que la formation, le soutien à l'apprentissage des langues, l'identification et la documentation des compétences acquises, l'assurance sont prévus pour garantir la qualité des activités de volontariat et une forte dimension d'apprentissage pour les participants. Certaines de ces mesures sont facultatives et peuvent être utilisées en fonction de l'intérêt et des besoins des participants, d'autres sont obligatoires. Les organisations doivent s'efforcer de promouvoir l'utilisation de la Formation Générale en Ligne² (En anglais :General Online Training) dans le cadre de l'expérience d'apprentissage des volontaires.

INCLUSION ET DIVERSITE

Le Corps européen de solidarité cherche à promouvoir l'égalité des chances et l'accès aux droits, l'inclusion et l'équité. Les jeunes qui mettent en œuvre des projets de solidarité devraient concevoir des activités accessibles et inclusives, en tenant compte des besoins des participants ayant moins d'opportunités.

Important : Pour soutenir l'inclusion des jeunes ayant moins d'opportunités, des mesures de soutien et des financements supplémentaires sont disponibles pour permettre aux organisations participantes de mieux prendre en compte et répondre aux besoins de ces jeunes.

Afin de bénéficier d'un financement supplémentaire, les candidats devront décrire comment ils impliquent les jeunes qui sont comparativement désavantagés, c'est-à-dire qui ont moins

²Cf. page 80 du Guide en anglais. Lien vers des informations supplémentaires : https://europa.eu/youth/news/european-solidarity-corps-general-online-training-available_fr

d'opportunités que leurs pairs dans le même pays/la même région/le même groupe d'âge/la même situation, quels sont les besoins spécifiques pour assurer leur participation sur un pied d'égalité avec les autres et quelles mesures spécifiques ils prévoient de mettre en place pour répondre à ces besoins.

Dans ce sens, "impliquer" ne fait pas référence à un public cible avec lequel les organisations travaillent. Il s'agit de faciliter la participation des jeunes ayant moins d'opportunités en concevant les mesures de sensibilisation et de soutien ainsi que les activités du projet d'une manière inclusive et accessible.

Protection de l'environnement, développement durable et action climatique

Les activités de volontariat devraient promouvoir un comportement écologiquement durable et responsable auprès des participants, en sensibilisant à l'importance d'agir pour réduire ou compenser l'empreinte environnementale des activités. Les activités de volontariat doivent être conçues et mises en œuvre avec une conscience environnementale, par ex. en intégrant des pratiques durables telles que la réduction des déchets et le recyclage ou en utilisant des moyens de transport durables.

TRANSITION NUMERIQUE

Les organisations participantes sont encouragées à utiliser des outils et des méthodes d'apprentissage numériques pour compléter leurs activités physiques, améliorer la coopération entre les organisations partenaires et la qualité des activités.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Organisation participante éligible	Toute organisation légalement établie ³ dans un pays du programme ou un pays partenaire voisin de l'UE et titulaire d'un Label de qualité. Les organisations participantes doivent détenir un Label de qualité en cours de validité au plus tard au début des activités et pendant toute leur durée ⁴ .
Nombre d'organisation participantes	Volontariat individuel : Pour les activités transfrontalières, au moins deux organisations doivent participer, une organisation d'accueil et une organisation de soutien du pays dans lequel le participant réside légalement (pays d'origine du participant). Equipes de volontaires : Au moins une organisation – accueil ou

³ L'obligation d'être établi dans un pays programme ou un pays partenaire voisin de l'UE ne s'applique pas aux organisations internationales.

⁴ Les organisations détenant une accréditation Erasmus+ KA110 qui expire pendant les activités doivent demander un nouveau label de qualité en temps utile pour garantir l'éligibilité des activités.

soutien - est requise

NB : Une copie PDF de la demande de financement doit impérativement être envoyée au Correspondant Régional ([lien contacts à venir](#)).

Durée
Volontariat individuel : Entre 2⁵ semaines et 12 mois (long terme)
Dans le cas de jeunes ayant moins d'opportunités, l'activité peut commencer dès 2 semaines et durer jusqu'à 59 jours, hors voyage (court terme).

Equipes de volontaires : De 2 semaines à 2 mois⁶ hors voyage.

Lieux des activités
Volontariat individuel : Les activités doivent avoir lieu dans un pays participant ou un pays partenaire. Un volontaire d'un pays participant doit mener l'activité dans un pays participant ou dans un pays partenaire. Un volontaire d'un pays partenaire voisin de l'UE ne peut pas exercer l'activité dans un autre pays partenaire voisin de l'UE.

Equipes de volontaires : Les activités doivent avoir lieu dans un pays participant ou un pays partenaire.

Visites préparatoires : Les visites préparatoires doivent avoir lieu sur le lieu de l'activité principale.

Participants éligibles
Volontariat individuel et équipes de volontaires : Jeunes de 18 à 30 ans⁷ qui résident légalement dans un pays du programme ou dans un pays partenaire voisin et qui se sont inscrits sur le portail européen du Corps européen de solidarité.

Un volontaire ne peut participer qu'à une seule activité de volontariat individuel. Les volontaires qui ont pris part à une activité de volontariat Erasmus+, à un service volontaire européen (SVE) ou à une activité de volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire ne sont pas éligibles.

Un volontaire peut participer à plus d'une activité de volontariat en équipe.

Exceptions : Dans des cas dûment justifiés, les volontaires ayant effectué une activité de volontariat Erasmus+, un SVE ou une activité de volontariat individuel du Corps européen de solidarité d'une durée maximale de 2 mois⁸ peuvent participer à une activité de volontariat individuel du Corps européen de solidarité supplémentaire, transfrontalière. L'inverse n'est pas possible. Dans ce cas, la durée totale ne doit pas dépasser 14 mois. Veuillez-vous référer à l'annexe

⁵ A partir de 60 jours, hors voyage.

⁶ Jusqu'à 59 jours, hors voyage.

⁷ Les participants doivent avoir 18 ans révolus et ne doivent pas avoir plus de 30 ans à la date de début de l'activité.

⁸ Jusqu'à 59 jours, hors voyage.

	<p>Il du guide pour plus de détails.</p> <p>Visites préparatoires : Les représentants des organisations participantes et les volontaires ayant moins d'opportunités qui prendront part à l'activité principale.</p>
<p>Nombre de participants</p>	<p>Equipes de volontaires : 10 à 40 participants par activité d'équipe de volontaires provenant d'au moins deux pays différents, dont l'un est un Etat membre de l'UE ou un pays partenaire du programme. Au moins un quart des volontaires doit résider légalement dans un pays autre que celui où se déroule l'activité.</p>
	<p><u>Une Déclaration sur l'honneur</u> du représentant légal doit être jointe au formulaire.</p> <p>Une organisation ne peut candidater qu'une seule fois par round et sauf exception, par année.</p> <p>Afin de maintenir un lien clair avec le pays où l'Agence Nationale est basée, soit :</p>
<p>Autres critères</p>	<ul style="list-style-type: none"> • le lieu de l'activité (volontariat individuel ou en équipe) doit être le pays de l'Agence Nationale auprès de laquelle la candidature est soumise ; ou bien • le participant à une activité de volontariat individuel doit être originaire du pays de l'Agence Nationale auprès de laquelle la candidature est soumise. Pour les équipes de volontaires, de(s) participant(s) doit(vent) être originaire(s) du pays de l'Agence Nationale auprès de laquelle la candidature est soumise.

MODALITES DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Seules les organisations détentrices d'un Label de Qualité pour les Organisations Lead⁹ (= « chef de file ») peuvent demander un financement au titre des projets de volontariat, de manière simplifiée.

Les demandes sont basées sur les activités précédemment approuvées dans le Label de Qualité, de sorte qu'une liste et une description détaillées des activités prévues ne sont pas requises. Les demandes se concentrent plutôt sur l'estimation du nombre d'activités à mettre en œuvre et le nombre de participants impliqués.

⁹ Veuillez-vous référer à la section Label de qualité pour de plus amples informations.

Les activités à mettre en œuvre doivent respecter les règles et principes établis pour chaque type d'activité dans les sections respectives du guide du programme.

Candidats éligibles	Organisations détenant un Label de Qualité Lead (= « chef de file ») valide à la date limite de candidature Organisations ayant candidaté à un Label de Qualité Lead (= « chef de file ») à la date limite de candidature.
Activités éligibles	Activités de volontariat individuel Activités d'équipes de volontaires De plus, les activités de soutien suivantes peuvent être mises en œuvre : Visites préparatoires Voir plus haut la description et les critères d'éligibilité de chacune de ces activités. ¹⁰
Durée des projets	Jusqu'à 24 mois
Où déposer ?	Auprès de l'Agence Nationale du pays où l'organisation candidate est établie au nom de toutes les organisations participantes impliquées dans le projet
Quand candidater ?	Round 1 : 23 février 2022 à 12:00 (heure de Paris) pour les nouveaux labélisés « lead » et pour les projets commençant entre le 01/06/2022 et le 31/12/2022 Round 2 : 4 octobre 2022 à 12:00 (heure de Paris) pour les nouveaux labélisés « lead » et pour les projets commençant entre le 01/01/2023 et le 31/05/2023
Comment déposer ?	Lien vers le formulaire ESC 51 : https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/european-solidarity-corps Pour plus de détails, se reporter à la partie E du Guide du programme.

¹⁰ Plus de détails également en pages 24-25 du Guide en anglais.

ATTRIBUTION DES FONDS

Les demandes de financement ne font pas l'objet d'une évaluation qualitative et aucun critère d'attribution n'est donc appliqué à ce titre. Le montant de la subvention accordée dépendra d'un certain nombre d'éléments :

- Le budget total disponible pour le round ;
- Les activités demandées ;
- Le montant minimal et maximal de subvention ;
- **La note obtenue au Label de Qualité Lead (= « chef de file ») ;**
- Les priorités politiques abordées par les activités demandées.

Les règles détaillées concernant la subvention de base et la subvention maximale, les critères d'attribution, la pondération de chaque critère, la méthode d'attribution et le budget disponible pour les projets seront publiées par l'Agence Nationale avant la date limite de l'appel.

REGLES DE FINANCEMENT

LIGNE BUDGÉTAIRE	COÛTS ÉLIGIBLES ET RÈGLES APPLICABLES	MONTANT		
		Distance de voyage	Voyage standard	Voyage vert
Soutien au voyage	<p>Contribution aux frais de voyage des participants de leur lieu d'origine au lieu de l'activité et retour.</p> <p>Mécanisme de financement : contribution sur la base des coûts unitaires.</p> <p>Règle d'attribution : en fonction de la distance à parcourir et du nombre de personnes.</p> <p>Basé sur la distance de voyage par participant, y compris les personnes accompagnantes. Les distances de voyage doivent être calculées à l'aide du calculateur de distance proposé par la Commission Européenne : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator_fr</p> <p>Le demandeur doit indiquer la distance d'un voyage aller pour calculer le montant de la subvention de l'UE qui financera le voyage aller-retour.</p>	0 – 99 km	23 €	N/A
		100 – 499 km	180 €	210 €
		500 – 1999 km	275 €	320 €
		2000 – 2999 km	360 €	410 €
		3000 – 3999 km	530 €	610 €
		4000 – 7999 km	820 €	N/A
		8000 km ou plus	1500 €	N/A
		Coûts de gestion	<p>Coûts de gestion (par exemple, planification, finances, coordination et communication entre les partenaires, coûts administratifs).</p> <p>Mécanisme de financement : contribution sur la base des coûts unitaires.</p> <p>Règle d'attribution : Basé sur le nombre d'activités pour les équipes de volontaires et le nombre de participants aux activités de volontariat individuel, à l'exclusion des personnes accompagnatrices.</p>	<p>2 000 EUR par activité de volontariat en équipe</p> <p>225 EUR par participant au volontariat individuel</p> <p>Maximum 4 500 EUR par demande de subvention.</p>

<p>Soutien organisationnel</p>	<p>Coûts directement liés à la mise en œuvre des activités de volontariat (préparation, monitoring et soutien des participants, validation des acquis d'apprentissage) coûts liés à la subsistance (hébergement, restauration et transports locaux)</p> <p>Mécanisme de financement : contribution sur la base des coûts unitaires.</p> <p>Règle d'attribution : Basé sur le lieu de réalisation de l'activité et sur la durée d'activité par participant, incluant les personnes accompagnatrices (si nécessaire), y compris également un jour de voyage avant l'activité et un jour de voyage après l'activité, et jusqu'à quatre jours supplémentaires pour les participants bénéficiant d'une subvention pour les voyages verts.</p>	<p>Voir le tableau suivant, colonne A1, forfait par jour et par participant</p>
<p>Soutien à l'inclusion</p>	<p>Contribution aux coûts encourus par les organisations en matière de tutorat renforcé, c'est-à-dire la préparation, la mise en œuvre et le suivi d'activités sur mesure pour soutenir la participation des jeunes ayant moins d'opportunités.</p> <p>Mécanisme de financement : contribution sur la base des coûts unitaires.</p> <p>Règle d'attribution : En fonction du pays d'accueil et de la durée de l'activité par participant ayant moins d'opportunité, à l'exclusion des personnes accompagnantes, y compris également un jour de voyage avant l'activité et un jour de voyage après l'activité, et jusqu'à quatre jours supplémentaires pour les participants bénéficiant d'une subvention pour les voyages verts.</p>	<p>Voir le tableau suivant, colonne A2, forfait par jour et par participant</p>

	Condition : uniquement pour les activités impliquant des jeunes ayant moins d'opportunité.	
Argent de poche	<p>Contribution aux dépenses personnelles supplémentaires des participants.</p> <p>Mécanisme de financement : contribution sur la base des coûts unitaires.</p> <p>Règle d'attribution : En fonction du pays d'accueil et de la durée de l'activité par participant, à l'exclusion des personnes accompagnantes, y compris également un jour de voyage avant l'activité et un jour de voyage après l'activité, et jusqu'à quatre jours supplémentaires pour les participants bénéficiant d'une subvention pour les voyages verts.</p>	Voir le tableau suivant, colonne A3, forfait par jour et par participant
Soutien à l'apprentissage des langues	<p>Les coûts liés au soutien offert aux participants avant le départ ou pendant l'activité afin d'améliorer la connaissance de la langue qu'ils utiliseront pour accomplir leur volontariat.</p> <p>Mécanisme de financement : contribution sur la base des coûts unitaires.</p> <p>Règle d'attribution : Uniquement pour les activités d'une durée de 60 jours et plus.</p> <p>Pour les activités transfrontalières - Uniquement pour les langues et/ou les niveaux qui ne sont pas proposés par le support linguistique en ligne.</p> <p>https://erasmusplusols.eu/wp-</p>	150 euros par participant

	content/uploads/2018/10/Erasmus-OLS-Available-Languages-EN.pdf	
Visite préparatoire	<p>Coûts liés à la mise en œuvre de la visite préparatoire, y compris les frais de voyage et de séjour.</p> <p>Mécanisme de financement : contribution sur la base de coûts unitaires.</p> <p>Règle d'attribution : Basé sur le nombre de participants, y compris les personnes accompagnantes. Un maximum de 2 participants par organisation participante peuvent être financés par activité, à condition que l'un d'eux soit un jeune ayant moins d'opportunités qui participera à l'activité de volontariat.</p> <p>La nécessité d'une visite préparatoire et les objectifs doivent être motivés et approuvés par l'Agence Nationale.</p>	575 euros par participant
Coûts exceptionnels	<p>Coûts liés à une éventuelle garantie financière si demandée par l'Agence Nationale</p> <p>Frais de visa et frais connexes, permis de séjour, vaccinations, certificats médicaux, frais d'autorisation.</p> <p>Frais de voyage élevés pour les participants (par exemple, depuis et vers les régions ultrapériphériques), y compris pour l'utilisation de moyens de transport plus propres, à faible émission de carbone, qui entraînent des frais de voyage élevés.</p> <p>Les coûts encourus par les organisations pour soutenir la participation des jeunes ayant moins d'opportunités sur un pied d'égalité avec les autres, liés à un tutorat renforcé, c'est-à-dire la préparation, la mise en œuvre et le suivi d'activités sur mesure, liés également à des ajustements raisonnables ou à des investissements dans des biens matériels.</p>	<p>Coûts des garanties financières : 80 % des coûts éligibles</p> <p>Frais de voyage élevés¹¹ pour les régions ultrapériphériques (Outre-Mers) : 80 % des coûts éligibles</p> <p>Autres coûts : Frais de Visa ou liés aux coûts du Visa, permis de résidence, vaccinations, certificats médicaux : 100 % des coûts éligibles</p>

11 Concernant les frais de transport élevés : la demande est éligible à condition que les candidats puissent justifier que les règles de financement standard (basées sur une contribution aux coûts unitaires par fourchette de distances de voyage) ne couvrent pas au moins 80% des frais de voyage des participants. Le coût devra être justifié lors du rapport final, s'il est inférieur à 70% le forfait sera appliqué.

Mécanisme de financement : contribution aux coûts réels

Règle d'attribution : La demande de soutien financier pour les coûts exceptionnels doit être motivée et approuvée par l'Agence Nationale.

Pour les frais exceptionnels de voyage élevés, les candidats doivent justifier que les règles de financement standard (basées sur les coûts unitaires par tranche de distance de voyage) ne couvrent pas au moins 70 % des frais de voyage des participants. S'ils sont accordés, les coûts exceptionnels pour les voyages élevés remplacent la subvention de voyage standard.

Pour les coûts exceptionnels liés à un tutorat renforcé, les candidats doivent justifier que les règles de financement standard (coût unitaire "Soutien à l'inclusion" par jour et par participant) ne couvrent pas au moins 80 % des coûts encourus. S'ils sont accordés, les coûts exceptionnels pour soutenir la participation des jeunes ayant moins d'opportunités remplaceront la subvention de soutien à l'inclusion.

TABLEAU DES COÛTS

	Coûts des activités de soutien organisationnel (EUR)	Soutien à l'inclusion (EUR par jour)	Argent de poche (EUR par jour)
	A1	A2	A3
Allemagne	24	8	5
Autriche	24	8	5
Belgique	27	9	4
Bulgarie	18	6	4
Chypre	22	7	5
Croatie	20	7	5
Danemark	27	9	6
Espagne	19	6	5
Estonie	19	6	4
Finlande	27	9	5
France	21	7	6
Grèce	22	7	5
Hongrie	18	6	5
Irlande	27	9	6
Islande	27	9	6
Italie	22	7	5
Lettonie	20	7	4
Liechtenstein	25	8	6
Lituanie	19	6	4
Luxembourg	27	9	5
Malte	23	8	5
Norvège	27	9	6
Pays-Bas	27	9	5
Pologne	19	6	4
Portugal	21	7	5
République de Macédoine du Nord	16	5	3
République Tchèque	18	6	5
Roumanie	18	6	3
Slovaquie	20	7	5
Slovénie	21	7	4
Suède	27	9	5
Turquie	18	6	4
Pays Partenaires	16	5	3